

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Autorisation d'admissions en non-valeur (ANV) reçues du centre de gestion comptable d'Oyonnax		<u>SEANCE DU 21.11.2024</u>
Date de convocation : 14.11.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. P. ECAILLE. C. GROSGURIN. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY.
Date d'affichage : 14.11.2024	Présents : 6 Votants : 9	<u>Secrétaire de séance</u> : P. ECAILLE
N° Délibération 01247.2024.11.073	Pouvoirs : 3	<ul style="list-style-type: none"> • M.C COUTURIER : pouvoir donné à S. JUHEN • J.F. JOLY : pouvoir donné à C. GROSGURIN • M.VUILLERMOZ : pouvoir donné à D. JULLIARD

OBJET : GESTION FINANCIERE – Autorisation d'admissions en non-valeur (ANV) reçues du centre de gestion comptable d'Oyonnax

Considérant la demande d'ANV de produit irrécouvrable reçue par la Trésorerie d'Oyonnax où le comptable expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état annexé, et qu'en conséquence, il demande l'ANV de titres figurant sur la liste ci-joint ;

Considérant qu'il appartient à l'ordonnateur d'accorder cette décharge au comptable payeur ;

Considérant le non recouvrement des titres 177, 322, 116, 274 et 133 de l'exercice budgétaire 2013 pour un montant total de 2 233€ en dépit des recherches effectuées ;

Considérant que le nom du débiteur du titre 183 de l'année 2022 est inexact et que la commune est en contact avec cette personne ;

Madame le maire propose :

- D'accepter le demande d'ANV pour les titres 177, 322, 116, 274 et 133 de l'exercice budgétaire 2013 pour un montant de 2 233€ ;
- De refuser la demande d'ANV pour le titre 183/2022 dans la mesure où les chances de recouvrer cette créance sont fortes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'accorder les 5 ANV figurant sur la liste 6626310031 au titre de l'année 2013 pour un montant total de 2 233€ ;
- De refuser l'ANV figurant sur la liste 6626310031 au titre de l'année 2022 pour un montant de 460€ ;
- D'autoriser Mme le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 9
DELIBERATION N°01247.2024.11.073

Pour extrait d'acte conforme
 Le maire, Martine VIALLET